

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1988 B 00206

Numéro SIREN : 343 496 675

Nom ou dénomination : PAILLE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 11716

**REQUETE**  
**A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL**  
**DE COMMERCE DE VERSAILLES**

**La soussignée :**

- **La SELARL BRETLIM FORTUNY,**  
société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 520.000 euros,  
ayant son siège social à PARIS (75017), 24 rue de Fortuny,  
Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 379 360 548  
Représentée par Maître Michel PETERS, co-gérant et avocat inscrit au Barreau de Brest,  
domicilié à l'établissement secondaire 485 rue Jurien de la Gravière – 29200 BREST.

Agissant pour le compte de la société P4G, elle-même représentée par Monsieur Thomas SUTRE,

Présidente de la société « PAILLE », société par actions simplifiée au capital de 2 016 000 euros,  
ayant son siège social 50 avenue de Sceaux – 78000 VERSAILLE, immatriculée au Registre du  
commerce et des sociétés sous le numéro 343.496.675 RCS VERSAILLES,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société « PAILLE » a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2022.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir  
son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de  
cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Que ce délai ne pourra être respecté pour les raisons principales suivantes :

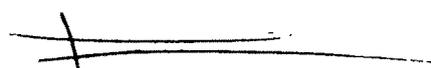
- a la suite de l'acquisition de la totalité des titres de la société P4G, société tête de groupe du groupe  
ONIP le 27 février 2023 par la société GROUPE ONIP représentée par Thomas SUTRE, les comptes  
n'ont pu être arrêtés dans les délais légaux et notamment du fait de carences comptables auprès de  
l'Expert-comptable et méthodologiques dans la prise en compte de la dépréciation des stocks.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser  
la société « PAILLE » qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre (4) mois lui  
permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire  
Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

**BRETLIM FORTUNY**  
Société d'Avocats  
485, Rue Jurien de la Gravière  
29200 BREST  
Tél. : 02 98 30 36 66 - Fax : 02 98 30 36 65  
bretlim29@bretlim-fortuny.com

Fait à BREST  
Le 31 mai 2023  
En deux exemplaires originaux

**Pour la SELARL BRETLIM FORTUNY**  
**Michel PETERS**  
**Avocat**



# ORDONNANCE

**NOUS, M. Xavier AUBRY**

Président du tribunal de commerce de VERSAILLES,

assisté de maître Sylvie BATALHA, greffier.

Vu l'article L225-100 et R225-64 du code de commerce.

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

**Prorogeons jusqu'au 31 octobre 2023**

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

**de la SAS PAILLE 50 av de Sceaux 78000 Versailles  
RCS Versailles n° : B 343496675 (1988 B 206)**

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Taxons les frais de greffe de la présente à la somme de 31,23 euros.

Fait en notre cabinet à Versailles le 8 juin 2023

**le greffier**



**le président**



n° de  
dépôt

11716



n° de  
gestion

- 8 JUIN 2023

n° de  
facture

Quinzy.

n° de  
chrono